



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

## MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 27 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno		X		<i>S. Fangulaire Jusqu'à arrivée à 20h25</i>	JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian	X			
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		<i>M Langlois</i>
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys			X	
CAVALLARO	Sylvie		X					14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14 *puis 15 à compter de l'arrivée de M. Challier à 20h25 qui est absent pour la présente délibération*

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

**Délibération n° 2026-04-27-02**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2025**

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en sa version en vigueur depuis le 01 janvier 2026, que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de procéder à un vote à l'unanimité, Madame Sandrine FANGUIAIRE, Première Adjointe, Présidente de séance, délibérant sur le Compte Financier Unique du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'Ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le Comptable public. Il porte notamment sur l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Le Compte Financier Unique pour le Budget Principal témoigne des marqueurs de gestion suivants :

➤ **S'agissant de la section d'investissement :**

La section d'investissement, avec 1 468 567,81 € en dépenses exécutées et 1 467 300 € en recettes, clôture avec une balance brute négative à hauteur de - 1 267,81 €.

*En dépenses :*

Ces chiffres mettent en évidence un niveau important de réalisation des investissements de la Commune sur l'exercice, notamment au regard de notre taille, avec 21 505,01 € sur le chapitre 20 ; 789 172,43 € sur le chapitre 21 ; et 335 004,00 € sur le chapitre 23. Le total des dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice se porte ainsi à 1 335 681,44 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement (RAR) se portant à un excédent de 224 429,40 € et en intégrant le déficit d'investissement reporté de 2024 qui était de - 406 463,96 € ainsi que le solde brut de la section d'investissement (- 1 267,81 €) cela donne un besoin de financement global de la section d'investissement à hauteur de 183 302,37 € qui sera reporté au Budget Primitif 2026 sur le résultat net de fonctionnement et la dotation au compte 1068. Le déficit d'investissement reporté se portera quant à lui à - 407 731,77 €.

En raison du désendettement réalisé sur 2024 avec le remboursement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui étaient encore alors en cours (liés aux travaux sur la Maison de retraite lancés par l'ancienne majorité avant 2014), le montant du chapitre 16 lié au remboursement du capital de la dette, ne se porte qu'à 20 033,74 € (contre plus de 120 000 € / an avant). Il s'agit là du reliquat d'un prêt antérieur à 2014 souscrit auprès du Crédit Agricole, qui ne comporte quasiment plus qu'une part de capital à rembourser, qui se soldera en janvier 2027, pour lequel la commune n'avait ainsi quasiment aucun intérêt à procéder à un remboursement par anticipation.

#### *En recettes :*

On notera la mobilisation de l'emprunt prévu au BP 2025 à hauteur de 600 000,00 €. Ce financement est rendu possible grâce au désendettement réalisé en 2024 s'agissant des deux gros emprunts qui avaient dû être souscrits pour faire face aux travaux engagés par la précédente municipalité avant 2014 pour la Maison de retraite, qui courraient encore, (environ 2 millions d'euros de capital remboursés fin 2024). Les 600 000 € empruntés sur 2025 seront quant à eux entièrement consacrés à des investissements directement utilisés par les Saint Juliénoises et Saint Juliénois, comme la Maison de Santé Communale en cours de réalisation depuis l'été 2025, les restaurations d'équipements et bâtiments publics, la réfection des voiries...

La commune a également perçu 238 000 € de subventions et plus de 526 000 € de dotations.

#### ➤ **S'agissant de la section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement pour 2025 se sont élevées à 2 486 736,31 € pour des recettes à hauteur de 2 863 954,88 € soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice de + 377 218,57 €.

En intégrant l'excédent reporté de 2024, soit + 2 318 415,48 €, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2025 excédentaire à hauteur de + 2 695 634,05 €

#### **Concernant les principaux chapitres budgétaires en dépenses :**

Le chapitre des *charges de personnel* (chapitre 012), s'est exécuté à hauteur de 1 188 541,93 €, en diminution de -3,5 % par rapport au résultat 2024.

Le pourcentage des frais de personnel du chapitre 012, sur les charges réelles de fonctionnement se porte ainsi à 49,8 %, ce qui est un taux très en deçà des chiffres de référence des collectivités.

Ces très bons résultats sont également à mettre en perspective avec les besoins en remplacement que nous avons dû mettre en œuvre au sein des effectifs municipaux pour faire face notamment à une situation de longue maladie. Cette situation s'illustre par exemple avec les recettes réalisées en lien avec les remboursements perçus de la part de notre assurance en la matière, qui se sont portées à plus de 50 000 € sur l'exercice, venant renforcer la qualité de ces résultats.

De même, les dépenses de personnel affectés à des investissements, comptabilisés au titre des *travaux en régie*, et validés par la Trésorerie, s'est portée en 2025 à **plus de 20 000 €**. Cela met également d'autant plus en perspective ces résultats

Les *charges à caractère général* (chapitre 011), ont été exécutées à hauteur de **906 360,13 €** contre env. **796 000 €** en 2024 et env. **820 000 €** en 2023. Cette progression s'explique à la fois par le niveau d'activité des services et des prestations d'entretien ainsi que par l'inflation à laquelle la collectivité n'échappe pas.

Pour les *autres charges de gestion courante* (chapitre 65), la progression est d'environ **17 000 €** par rapport à 2024 mais cela s'inscrit dans un contexte relativement stable puisque ce chiffre est par exemple en baisse de quasiment **2 000 €** par rapport à 2023.

Le chapitre des *charges financières*, correspondant à l'intérêt de la dette, connaît logiquement une baisse très importante passant de plus de **70 000,00 €** par an à env. **40 000 €** sur l'exercice, chiffre qui intègre environ **28 000 €** de frais de remboursement des deux emprunts soldés fin 2024, dont les frais en question n'ont été appelés par la Caisse des Dépôts que début 2025.

#### Concernant les principaux chapitres budgétaires en recettes :

Les recettes issues des *dotations, impôts et taxes* (chapitres 73 et 74) se maintiennent correctement avec une exécution cumulée à hauteur de **2 307 821,92 €** (**2 305 257,28 €** en 2024 et **2 291 160,66 €** en 2023)

Le cumul des Produits des chapitres 70 et 75 (*recettes des services et du domaine*) attestent d'une hausse d'environ **50 000,00 €** fruit d'une forte hausse du chapitre 70 en raison notamment de rattrapages de recettes en retard sur les exercices précédents, mais aussi d'une baisse des recettes du chapitre 75 provenant des anciens loyers perçus sur la Maison de retraite.

#### ➤ Résultats et perspectives d'affectation :

En intégrant au résultat brut de fonctionnement reporté (+ **2 695 634,05 €**), le résultat brut cumulé de la section d'investissement (- **407 731,77 €**), et le solde des restes à réaliser (RAR), avec un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **183 302,37 €**, nous obtenons un excédent de fonctionnement net reporté pour 2025 de **2 512 331,68 €**, (**2 318 415,48 €** en 2024) excédent qui viendra abonder le budget 2026.

## ➤ Le résultat du Budget Principal pour l'exercice 2025,

		Dépenses	Recettes	Balance dépenses / recettes
Résultat 2025 (mandats et titres)	Fonct	2 486 736,31	2 888 954,88	377 218,57
	Invest	1 468 507,81	1 467 300,00	-1 267,81
Reportés 2024	Fonct		2 318 416,48	2 318 416,48
	Invest	406 463,96		-406 463,96
<b>TOT :</b>		<b>4 361 768,08</b>	<b>6 649 670,36</b>	<b>2 287 902,28</b>
RAR 2025	Fonct			0,00
	Invest	313 116,24	537 545,64	224 429,40
	<b>TOT :</b>	<b>313 116,24</b>	<b>537 545,64</b>	
RÉSULTAT CUMULÉ 2025	Fonct	2 486 736,31	5 182 370,30	2 695 634,05
	Invest	2 188 148,01	2 004 845,64	-183 302,37
	<b>TOT :</b>	<b>4 674 884,32</b>	<b>7 187 216,00</b>	<b>2 512 331,68</b>

\*\*\*

La Présidente de séance constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte Financier Unique du budget principal de la commune.

\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL : OUI l'exposé de la présidente de séance et après en avoir délibéré :**

**ADOpte le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la Commune, présenté en séance et annexé à la présente délibération ;**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**

**RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser suivants :**

**Section Investissement :**

Dépenses : 313 116,24 €

Recettes : 537 545,64 €

**- ARRETE les résultats définitifs du Compte Financier Unique pour 2025 du budget principal de la commune tels que ci-dessus et selon le document intégral présenté en séance et joint en annexe à la présente.**

- ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information ID : 083-218301133-20260427-2026042702-DE

\*\*\*

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés**

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,  
Le Maire,  
  
E. HUGOU



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT JULIEN' around the top edge and '83560' at the bottom. In the center, there is a depiction of a figure holding a staff, with the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.

Visa du secrétaire de séance

M. Paul Bonesso